

47 JAURES BOURGET

Société civile immobilière au capital de 1.000 euros
Siège social : 131, rue Saint-Denis – 75001 Paris
948 859 988 R.C.S. Paris
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIEES
EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2026**

EXTRAIT

[.../...]

PREMIERE DECISION

Les Associées, après avoir constaté que les conditions légalement requises sont réunies, décident de transformer la Société en société en nom collectif à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés en nom collectif, notamment les articles L. 221-1 à L. 221-17 du Code de commerce ainsi que par les nouveaux statuts ci-après établis.

La Société conservant sa personnalité juridique continue d'exister sous sa forme nouvelle sans aucun changement dans son actif ni dans son passif. Sa durée, son siège et son objet social ne seront pas modifiés.

Le capital social demeure fixé à la somme de 1.000 euros et divisé en 1.000 parts sociales de 1 euro chacune.

Les fonctions du gérant de la Société prennent fin à compter de ce jour.

L'exercice social reste ouvert le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de l'exercice seront établis par la gérance de la Société sous sa forme nouvelle. Ils seront présentés à l'assemblée générale annuelle par la gérance.

La transformation n'entraînant pas la création d'une personne morale nouvelle et ne s'accompagnant pas d'un changement de régime fiscal, elle n'entraînera pas les conséquences d'une cessation d'entreprise au titre de l'imposition des bénéfices. Elle sera enregistrée au seul droit fixe de 125 €.

DEUXIEME DECISION

Les Associées, en conséquence de la décision qui précède, décident de nommer en qualité de Gérant de la Société sous sa nouvelle forme et pour une durée illimitée :

Montbrun Invest, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 131, rue Saint Denis – 75001 Paris, identifiée sous le numéro unique 501 388 086 R.C.S. Paris,

laquelle a déclaré, par avance, accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être sous le coup d'aucune incapacité ou interdiction légale susceptible de lui en interdire l'exercice, notamment au regard de la réglementation applicable au cumul de mandats sociaux.

Le Gérant aura droit au remboursement, sur présentation de justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Le Gérant disposera des pouvoirs prévus à l'article 16 des statuts de la Société (tels qu'adoptés conformément à la troisième décision ci-après).

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, et après avoir eu lecture complète du projet des nouveaux statuts dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal, les associées constatent que la transformation de la Société en société en nom collectif est définitivement réalisée et adoptent, article par article puis dans leur ensemble, les nouveaux statuts de la Société.

[.../...]

CINQUIÈME DÉCISION

Les Associées confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

[.../...]

Certifié conforme

DocuSigned by:

C11512525ABC4EC...

Le Gérant
Montbrun Invest
Représentée par Kairos
Représentée par Monsieur Stéphane Moreau